

Avril 1997



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

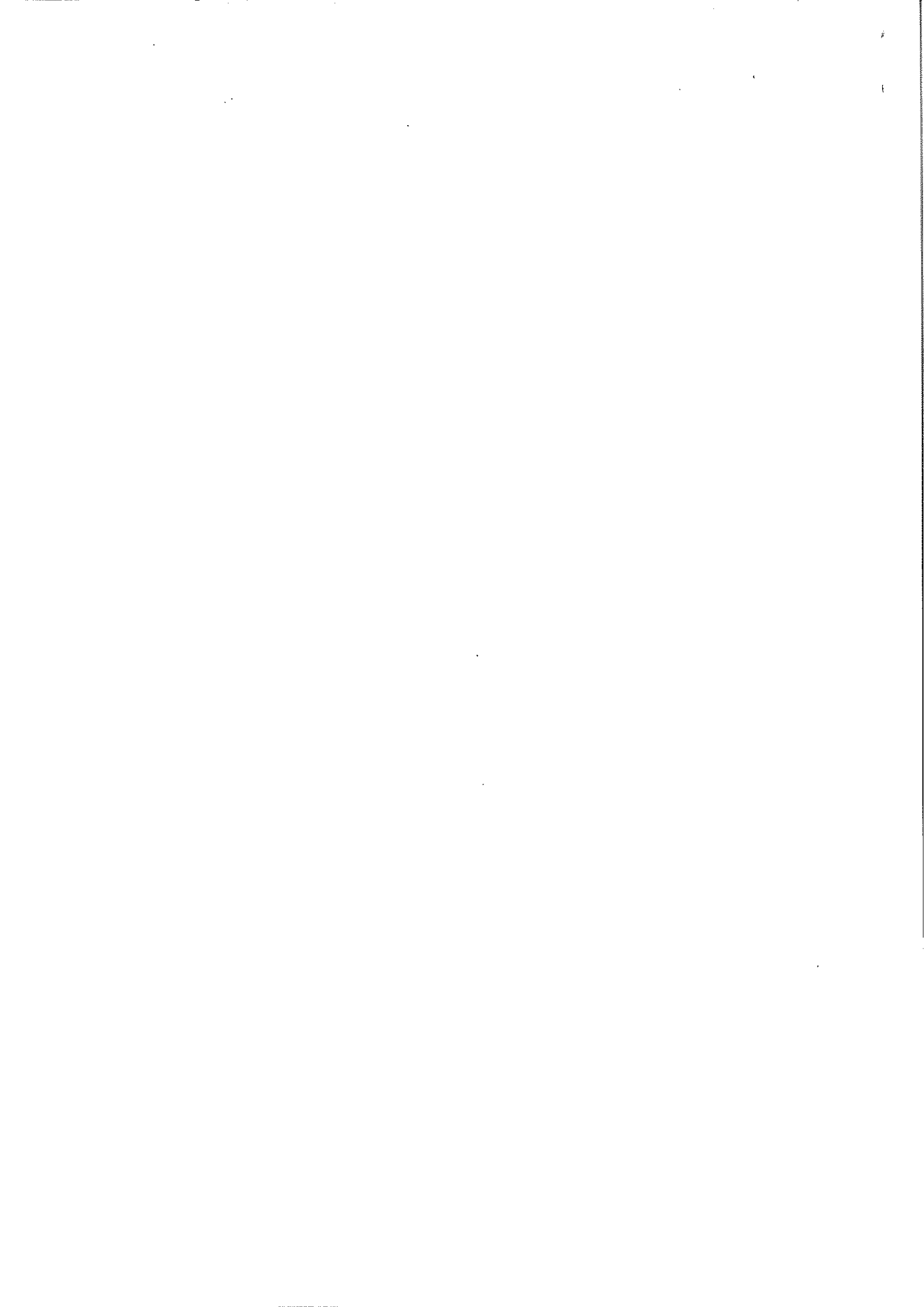
Vingt-troisième session

Rome, 14-18 avril 1997

EVALUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES,
CALCULEE SUR LA BASE DE L'INDICE GLOBAL DE
LA SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES ET DE
LA SIXIEME ENQUETE MONDIALE SUR L'ALIMENTATION

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 2
II. INDICE GLOBAL DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES	3 - 13
III. PREVALENCE ET GRAVITE DE L'INADEQUATION ALIMENTAIRE, CALCULEES AVEC LA METHODOLOGIE UTILISEE LORS DE L'ENQUETE MONDIALE SUR L'ALIMENTATION	14.
i) Résumé de la méthodologie	15 - 21
ii) Résumé des résultats	22 - 27
ANNEXE I INADEQUATION RELATIVE DES DISPONIBILITES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT: 1969-71, 1979-81 ET 1990-92	



I. INTRODUCTION

1. Le Comité, à sa dix-septième session, a passé en revue les méthodes de suivi de l'accès à la nourriture et de la sécurité alimentaire des ménages, sur la base du document CFS: 92/3¹. Ce document examinait les méthodes et indicateurs servant à surveiller la sécurité alimentaire des ménages, sur la base des données disponibles sur le plan international, et recommandait de combiner ces indicateurs en un indice composite.
2. Le Comité a globalement approuvé la proposition du Secrétariat visant à construire l'indice composite, qui servira principalement à contrôler la sécurité alimentaire des ménages au niveau international, plutôt qu'à suivre la situation au niveau des pays, où les indicateurs doivent être fondés sur des données plus locales et plus détaillées.

II. INDICE GLOBAL DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES

3. Le document CFS: 93/2 Sup. 2² présenté à la dix-huitième session, faisait le point des progrès réalisés et illustre, en annexe, certains résultats déjà obtenus. L'indice global de sécurité alimentaire des ménages, qui est un indice composite, permet de comparer, d'un pays à l'autre, l'ampleur ou la prévalence de l'inadéquation alimentaire ou de la sous-alimentation. Cet indice était fondé sur trois variables: les disponibilités énergétiques alimentaires par habitant (DEA), le PNB par habitant exprimé en unités de parité de pouvoir d'achat et le coefficient de variation de la répartition des revenus; ces variables étaient considérées comme des indicateurs de substitution de la prévalence effective de la sous-alimentation. L'indice en question a été calculé pour 49 pays en développement pour lesquels des données pertinentes étaient disponibles.
4. La méthodologie a été par la suite affinée de façon à construire un indice qui, comme le précédent, rend compte de l'ampleur de la sous-alimentation, mais qui illustre aussi la gravité de la sous-alimentation ainsi que le risque lié aux fluctuations annuelles des disponibilités énergétiques alimentaires. Cet indice est calculé comme suit:

$$\text{IGSAM} = 100 - [H(G + (1-G)I^p) + 0.5 \sigma \{1 - H(G + (1-G)I^p)\}]100,$$

où:

H est la proportion de personnes sous-alimentées dans la population totale, qui dénote l'ampleur de la sous-alimentation;

G indique le déficit alimentaire, c'est-à-dire le déficit des disponibilités énergétiques alimentaires moyennes par jour de la population sous-alimentée par rapport aux besoins nutritionnels moyens à l'échelle nationale, qui rend compte de la gravité de la sous-alimentation;

I^p mesure l'inégalité de répartition des déficits alimentaires; et

σ correspond au coefficient de variation des disponibilités énergétiques alimentaires, mesurant la probabilité d'une insécurité alimentaire temporaire.

¹ FAO: Suivi de l'accès à la nourriture et de la sécurité alimentaire des ménages, CFS 92/3, 1992.

² FAO: Rapport sur l'état d'avancement de la mise au point d'un indice de la sécurité alimentaire des ménages, CFS 93/2 Sup.2, 1993.

5. Le nouveau IGSAM a été présenté à la dix-neuvième session du Comité de la sécurité alimentaire, dans les documents CFS: 94/2 et CFS: 94/2 Corr.1 (93 pays)³. Après les débats qui ont eu lieu au Comité de la sécurité alimentaire en 1994, la méthodologie utilisée pour l'établissement de l'indice a été diffusée à l'occasion d'une Conférence électronique sur les indicateurs se rapportant à l'agriculture et au développement rural durables. Plus de 100 experts nationaux ont participé à cette Conférence. Les observations reçues ont permis d'affiner encore les procédures de calculs; une version mise à jour de l'IGSAM a été présentée dans le document CFS: 95/2 (pour 61 pays)⁴.
6. La sécurité alimentaire des ménages renvoie aux processus qui sont à la base du bien-être nutritionnel et qui déterminent la quantité, la qualité et la nature des aliments auxquels ont accès les ménages ainsi que leur répartition entre les différents individus. Si l'on réussit à isoler les effets susmentionnés d'autres facteurs (hygiène, santé et soins) qui ont également une incidence sur le bien-être nutritionnel, les indicateurs de l'état nutritionnel représentent la façon la plus directe d'évaluer l'insécurité alimentaire des ménages. La meilleure façon d'évaluer l'état nutritionnel est de recueillir des données dans le cadre d'enquêtes sur l'apport alimentaire effectif des individus, qui seront combinées à des normes appropriées d'adéquation alimentaire ou à des mesures anthropométriques. Malheureusement, ces enquêtes coûtent cher et prennent beaucoup de temps; elles sont donc rarement effectuées dans les régions et pays où la vulnérabilité est la plus élevée.
7. Compte tenu des graves lacunes des données concernant les indicateurs directs de l'état nutritionnel, la FAO a mis au point une méthodologie utilisant des données sur les disponibilités énergétiques alimentaires par habitant, dérivées des bilans alimentaires; ces informations sont alors combinées à une estimation de l'inégalité de répartition de la consommation de calories, dérivées de diverses sources, et à un seuil critique fondé sur les besoins énergétiques minimums.
8. La méthode suivie par la FAO a permis de calculer deux indicateurs analogues à des mesures bien connues de la pauvreté, telles que le nombre de personnes touchées et le déficit des revenus. La première mesure indique la *prévalence* de l'inadéquation alimentaire (ou sous-alimentation) et le nombre, absolu ou relatif, de personnes dont l'accès à la nourriture est jugé inadéquat; la seconde mesure indique la *gravité* de l'inadéquation alimentaire et se réfère aux quantités supplémentaires d'aliments nécessaires pour éliminer la prévalence de l'inadéquation alimentaire.
9. La méthode utilisée pour calculer la prévalence de l'inadéquation alimentaire ou la sous-alimentation n'indique que les personnes chroniquement sous-alimentées; elle ne tient pas compte directement des personnes qui souffrent d'insécurité alimentaire saisonnière grave, même si l'inclusion d'un indicateur portant sur l'inégalité de répartition des calories peut, dans une certaine mesure, refléter les risques encourus dans un pays déterminé.
10. L'IGSAM se fonde sur les estimations FAO de la prévalence de la sous-alimentation dans les pays en développement; celles-ci sont ensuite combinées à des mesures de l'ampleur du déficit alimentaire des populations sous-alimentées par rapport à des normes nationales d'apport énergétique alimentaire et à des estimations de l'inégalité de la distribution des déficits alimentaires (ces deux mesures décrivant la *gravité* de l'inadéquation alimentaire) et à des informations sur l'instabilité des disponibilités énergétiques alimentaires annuelles, qui représentent un indicateur approximatif des risques de pénuries alimentaires au niveau global. L'IGSAM tente donc d'incorporer directement les trois éléments de la sécurité alimentaire (disponibilité et stabilité des approvisionnements alimentaires et accès à la nourriture), tels qu'ils ont été définis par le Comité de la sécurité alimentaire en 1983⁵.

³ FAO: Evaluation de la situation de la sécurité alimentaire mondiale et évolution récente des politiques, CFS: 94/2, 1994.

FAO: Evaluation de la situation alimentaire mondiale et évolution récente des politiques, CFS: 94/2 Corr.1, 1994.

⁴ Evaluation de la situation de la sécurité alimentaire mondiale et examen à moyen terme, CFS 95/2, 1995.

⁵ FAO: Rapport de la huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, CL 83/10, 1983.

11. On trouvera dans le document CFS 95/2 mentionné ci-dessus les dernières estimations de l'IGSAM, calculé pour 1990-92, qui est la période la plus récente pour laquelle l'on dispose des données complètes nécessaires au calcul des indices. Selon ces estimations, seulement 26 des 61 pays pour lesquels on disposait de données adéquates ont réussi à accroître (parfois dans de très faibles proportions) leur IGSAM en 1990-92 par rapport à 1988-90. Mis à part deux pays, pour lesquels l'IGSAM est resté stable, l'indice a baissé dans les autres pays (parfois très fortement). En outre, le nombre de pays ayant un IGSAM égal ou inférieur à 65 pour cent (c'est-à-dire un niveau de sécurité alimentaire jugé faible ou critique) est resté le même (six pays).

12. Comme l'IGSAM est un indice ordinal, variant de 0 à 100, il est difficile de donner intuitivement une signification à une valeur particulière, sauf pour les valeurs extrêmes.

13. Il serait possible, en combinant la sixième Enquête mondiale sur l'alimentation et l'élaboration d'une mesure de l'inadéquation alimentaire (voir ci-après) d'affiner encore les procédures de calcul de l'IGSAM.

III. PREVALENCE ET GRAVITE DE L'INADEQUATION ALIMENTAIRE, CALCULEES AVEC LA METHODOLOGIE UTILISEE LORS DE L'ENQUETE MONDIALE SUR L'ALIMENTATION

14. La FAO, qui poursuit ses efforts afin d'améliorer l'évaluation de la sécurité alimentaire des ménages, a, dans son évaluation de l'inadéquation alimentaire publiée dans la sixième Enquête mondiale sur l'alimentation⁶, incorporé les principaux éléments de la méthodologie de l'IGSAM, et l'a enrichie d'un autre indicateur important. La FAO a complété l'estimation de la prévalence de la sous-alimentation par un indicateur utilisable de façon plus intuitive, qui mesure l'ampleur du déficit des approvisionnements alimentaires au niveau des pays. Cette méthodologie, utilisée dans la sixième Enquête mondiale sur l'alimentation, est résumée ci-après⁷.

i) Résumé de la méthodologie

15. Tout d'abord, à partir des DEA par habitant, dérivées des bilans alimentaires de la FAO, et d'une valeur estimée du coefficient de variation, on calcule pour chaque pays la répartition des disponibilités caloriques par habitant (en supposant une structure log-normale). On suppose que le coefficient de variation se maintient à un niveau constant pendant les trois périodes à l'étude (1969-71, 1979-81 et 1990-92), et, donc, que l'ampleur de l'inégalité de répartition reste inchangée. Il est malheureusement essentiel de prendre pour base cette hypothèse car dans la plupart des pays à l'étude, on ne connaît guère les changements de répartition survenus au cours des deux dernières décennies.

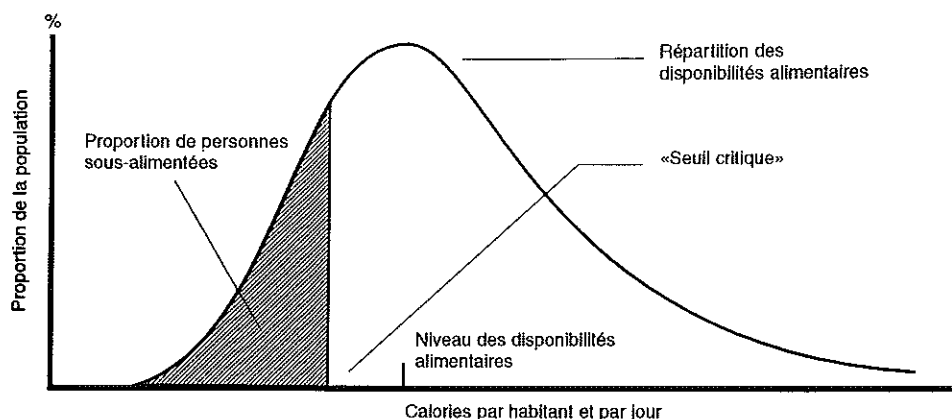
16. Dans une deuxième phase, à partir de considérations nutritionnelles, on estime les besoins énergétiques alimentaires minimums par habitant (seuil critique au-delà duquel l'apport alimentaire d'un individu moyen est jugé inadéquat) - l'individu moyen étant défini comme une moyenne pondérée d'individus choisis dans chaque groupe d'âge et de sexe.

17. Troisièmement, on calcule la proportion de la population qui consomme moins que les besoins minimums, en se fondant sur la répartition des disponibilités caloriques par habitant (obtenus auparavant) et sur les besoins énergétiques minimums par habitant.

18. Finalement, on multiplie la proportion ainsi calculée par la population totale pour obtenir une estimation du nombre de personnes ayant un accès inadéquat à la nourriture. Les principes d'estimations sont illustrés dans le graphique ci-après.

⁶ FAO: Sixième Enquête mondiale sur l'alimentation, Rome, 1996.

⁷ L'Annexe 3 de la sixième Enquête mondiale sur l'alimentation décrit en détail et analyse cette méthodologie.



19. Comme pour le calcul de l'IGSAM, tel qu'il est décrit dans les documents présentés au cours des dernières sessions du Comité de la sécurité alimentaire, il est évident que lorsque l'on a obtenu les données sur les DEA par habitant et sur la population pour un pays déterminé, les estimations de la prévalence de la sous-alimentation sont aussi fonction de paramètres tels que la répartition de la consommation et les besoins énergétiques alimentaires minimums par habitants⁸.

20. L'indicateur d'inadéquation relative des disponibilités alimentaires renseigne sur la gravité de l'inadéquation alimentaire. Il est défini comme étant la différence entre les besoins moyens par habitant et l'apport moyen par habitant des groupes de population ayant un accès inadéquat à la nourriture, multiplié par le nombre de personnes faisant partie de ces groupes défavorisés. Le chiffre obtenu, qui exprime en calories le déficit alimentaire des populations sous-alimentées, est alors exprimé sous la forme de pourcentage des disponibilités énergétiques alimentaires de l'ensemble de la population.

21. Comme pour l'IGSAM, l'inadéquation relative des disponibilités alimentaires tient compte non seulement du nombre de personnes souffrant de sous-alimentation, mais également du déficit alimentaire des personnes en cause. La mesure de l'inadéquation relative est toutefois une méthode plus intuitive, dans la mesure où elle indique, en pourcentage, les calories supplémentaires nécessaires pour porter à un niveau adéquat l'état nutritionnel des populations sous-alimentées, en supposant un ciblage parfait.

ii) Résumé des résultats

22. La méthodologie décrite ci-dessus, qui est utilisée dans la *sixième Enquête mondiale sur l'alimentation*, donne des informations sur la prévalence et la gravité de l'inadéquation alimentaire.

23. Il apparaît qu'au cours des deux décennies écoulées depuis 1969-71, la *prévalence de l'inadéquation alimentaire* a baissé en général dans les pays en développement, passant de 35 à 20 pour cent de la population totale en 1990-92. Les calculs effectués à partir de données ventilées sur le plan régional indiquent que la prévalence de l'inadéquation alimentaire a augmenté, en termes relatifs et absolus, en Afrique subsaharienne; en revanche, la proportion et le nombre de personnes sous-alimentées a baissé au Proche-Orient et en Afrique du Nord. En Amérique latine et aux Caraïbes, la part de la population sous-alimentée a baissé mais le nombre absolu de personnes sous-

⁸ Ces deux valeurs sont très difficiles à définir en raison du manque de données appropriées et de problèmes de type conceptuel. Ces problèmes sont examinés en détail dans la sixième Enquête mondiale sur l'alimentation.

alimentées a, quant à lui, augmenté. En Asie du Sud, la proportion de la population sous-alimentée est restée stable dans les années 70 avant de baisser dans les années 80, mais le nombre absolu de personnes confrontées à une alimentation inadéquate a légèrement augmenté par rapport à la période de référence (1969-71). En Asie de l'Est et du Sud-Est, on note une nette amélioration de la part de la population et du nombre absolu de personnes confrontées à un accès inadéquat à la nourriture.

24. Les calculs effectués à partir de données ventilées par pays indiquent que parmi les 98 pays en développement à l'étude, la prévalence de l'inadéquation alimentaire a augmenté dans 39 pays (28 pays à faible revenu et 11 pays à revenu moyen) entre 1969-71 et 1990-92, soit dans 40 pour cent des pays.

25. S'agissant de la *gravité de l'inadéquation alimentaire* (calculée en faisant la différence entre l'apport alimentaire effectif des personnes sous-alimentées et les besoins énergétiques moyens par habitant de la population totale), on peut noter que l'inadéquation alimentaire relative des 98 pays à l'étude a baissé de près de moitié depuis 1969-71. Au niveau régional, la gravité de l'inadéquation alimentaire a augmenté en Afrique subsaharienne et en Amérique latine et aux Caraïbes mais a diminué au Proche-Orient et en Afrique du Nord, en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Asie du Sud.

26. On trouvera à l'Annexe I des données sur l'inadéquation relative des disponibilités alimentaires pays par pays, telle qu'elles étaient présentées dans l'Enquête mondiale de l'alimentation. On peut constater que dans la plupart des pays (57), l'inadéquation relative des disponibilités alimentaires était moindre en 1990-92 qu'en 1969-71. Dans 40 pays, dont plus de la moitié en Afrique, l'inadéquation relative des approvisionnements alimentaires a cependant augmenté au cours de cette période. Cette valeur est restée stable dans un seul pays en développement. On peut également constater que le nombre de pays où l'inadéquation relative est inférieure à 3 pour cent a doublé, tandis que le nombre de pays situés dans les catégories 3-7 pour cent, 7-10 pour cent et 10-15 pour cent a diminué. On peut toutefois déplorer que le nombre de pays (14) situés dans la catégorie de plus de 15 pour cent n'ait pas évolué au cours de cette période. Il est également désolant de constater qu'au moins 7 pays avaient une inadéquation relative de plus de 25 pour cent (dont trois de plus de 30 pour cent) en 1990/92, contre un seul pays en 1969-71 (niveau néanmoins inférieur à 30 pour cent).

27. La mesure de l'inadéquation relative des disponibilités alimentaires est une méthode intuitive et utile pour le suivi de la sécurité alimentaire des ménages au niveau national. Toutefois, contrairement à l'IGSAM, elle ne tient pas compte de la stabilité de la sécurité alimentaire (risque d'insécurité alimentaire lié à un fléchissement temporaire des DEA). A l'avenir, il pourrait être utile de combiner les avantages conceptuels et méthodologiques des deux méthodes pour obtenir une estimation plus appropriée de la sécurité alimentaire dans les pays, à condition bien sûr que les données requises soient disponibles.

ANNEXE I

INADEQUATION RELATIVE DES DISPONIBILITES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS EN
DEVELOPPEMENT: 1969-71, 1979-81 ET 1990-92

	Inadéquation relative des disponibilités alimentaires		
	1969-71	1979-81	1990-92
	(.....Pourcentage.....)		
AFRIQUE	10,5	10,0	10,0
Algérie	17,8	2,9	1,6
Angola	11,7	10,1	19,6
Bénin	10,3	9,3	4,3
Botswana	9,1	9,6	7,3
Burkina Faso	28,9	32,0	12,4
Burundi	13,2	15,2	17,6
Cameroun	7,4	6,7	13,3
République centrafricaine	6,9	8,0	25,5
Tchad	12,1	32,9	25,0
Congo	12,9	9,0	9,2
Côte d'Ivoire	5,6	2,2	5,0
Egypte	5,7	1,5	0,9
Ethiopie	23,9	19,0	28,0
Gabon	11,8	7,3	5,7
Gambie	10,2	14,5	7,5
Ghana	9,4	17,8	12,0
Guinée	9,9	8,1	5,8
Kenya	8,8	9,3	15,1
Lesotho	16,6	9,7	10,0
Libéria	9,2	6,2	23,0
Jamahiriya arabe libyenne	4,4	0,3	0,5
Madagascar	4,2	4,3	8,0
Malawi	6,4	7,5	16,4
Mali	14,5	23,9	9,5
Mauritanie	19,0	13,2	4,4
Maurice	8,3	4,4	4,0
Maroc	5,3	3,0	1,8
Mozambique	20,1	20,8	29,2
Namibie	10,0	9,4	9,6
Niger	16,5	9,4	10,4
Nigéria	6,1	15,6	11,1
Rwanda	9,5	8,3	14,5
Sénégal	5,6	5,6	7,9
Sierra Leone	9,3	10,3	19,9
Somalie	23,2	20,4	35,1
Soudan	10,1	8,5	10,9
Swaziland	6,2	3,9	2,5
Togo	7,9	9,0	7,8
Tunisie	5,2	1,3	0,4
Ouganda	7,4	10,6	8,5
République unie de Tanzanie	24,1	7,7	11,1
Zaïre	10,2	12,0	11,2
Zambie	9,3	9,4	13,3
Zimbabwe	9,6	8,6	12,4

Inadéquation relative des disponibilités alimentaires
1969-71 1979-81 1990-92
 (.....Pourcentage.....)

AMERIQUE DU NORD ET AMERIQUE

CENTRALE	5,1	2,9	3,2
Costa Rica	5,9	3,9	2,2
Cuba	3,1	1,9	1,7
République dominicaine	13,3	8,3	8,6
El Salvador	17,1	6,1	4,1
Guatemala	9,8	6,9	6,3
Haïti	21,3	17,1	32,4
Honduras	6,5	7,8	4,6
Jamaïque	4,7	4,3	5,6
Mexique	3,0	1,3	1,4
Nicaragua	5,0	5,8	5,9
Panama	2,3	3,0	4,1
Trinité-et-Tobago	2,9	0,7	2,1

AMERIQUE DU SUD

	3,8	2,7	3,0
Argentine	0,7	0,8	1,6
Bolivie	13,5	10,7	11,9
Brésil	2,8	1,4	1,1
Chili	3,4	3,9	5,1
Colombie	10,9	5,3	3,9
Equateur	8,5	6,1	4,1
Guyana	4,8	3,0	5,6
Paraguay	2,2	2,3	2,9
Pérou	4,2	8,1	15,9
Suriname	7,7	5,7	4,9
Uruguay	0,5	0,9	1,5
Venezuela	6,1	3,1	4,6

ASIE

	10,7	7,2	3,9
Afghanistan	10,6	10,7	34,2
Bangladesh	5,0	9,9	8,8
Cambodge	2,4	17,6	7,1
Chine	14,4	7,9	3,5
Hong Kong	2,5	2,1	0,8
Inde	9,8	9,3	4,9
Indonésie	9,3	3,6	2,2
Iran, République islamique d'	8,3	1,7	1,2
Iraq	4,5	1,0	4,8
Jordanie	2,1	0,9	0,5
République démocratique populaire de Corée	4,2	1,1	1,6
République de Corée	0,3	0,1	0,1
Koweït	1,3	0,4	4,1
Laos	7,2	4,0	5,6
Liban	6,7	3,0	0,8
Malaisie	2,8	1,7	1,1
Mongolie	5,2	3,6	8,4
Myanmar	9,0	4,6	2,3

Inadéquation relative des disponibilités alimentaires
1969-71 1979-81 1990-92
 (.....Pourcentage.....)

ASIE (suite)			
Népal	13,8	15,5	7,3
Pakistan	5,3	6,3	3,5
Philippines	17,7	5,6	4,5
Arabie saoudite	17,1	1,6	2,4
Sri Lanka	4,7	4,7	6,4
République arabe syrienne	4,3	0,8	0,4
Thaïlande	7,0	7,8	6,5
Turquie	1,5	0,8	0,5
Emirats arabes unis	0,8	0,7	0,6
Viet Nam	5,4	7,1	6,0
Yémen	16,9	9,7	5,6
OCEANIE			
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6,7	3,5	1,9
REGIONS EN DEVELOPPEMENT	9,8	7,0	4,7